

Les 4 axes stratégiques de Fransylva:

- ✓ Promouvoir et défendre le patrimoine forestier des propriétaires privés
- ✓ Augmenter le nombre d'adhérents, renforcer le réseau des syndicats et unions régionales par le développement de l'accompagnement et des services rendus par la fédération
- ✓ Faire évoluer l'image du sylviculteur
- ✓ Renforcer la fédération à l'international: Europe et au delà



Programme national de la forêt et du bois (PNFB) 2016-2026

**Prévu par la loi d'avenir pour l'agriculture,
l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014**

**Adopté par le Conseil supérieur de la forêt et du
bois le 8 mars 2016**



Quatre objectifs pour la politique forêt-bois 2016-2026

- **1) Créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte en gérant durablement la ressource disponible en France, pour la transition bas carbone**
 - +12 millions de mètres cubes de bois mobilisé à horizon 2026 (65% de l'accroissement annuel) dont 0,51 M m³ en Auvergne dont 0,28 en bois d'œuvre (à 56% résineux) et 0,19 en menu bois
- **2) Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer à des projets de territoires**
 - Garantir la multifonctionnalité de la forêt par une gestion durable
 - Développer les démarches territorialisées multi-acteurs
- **3) Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique**
 - Mettre en place une sylviculture d'adaptation, suivre et diffuser les informations
- **4) Développer des synergies entre forêt et industrie**
 - Trouver des débouchés aux produits forestiers disponibles à court et moyen termes (gros bois résineux pour sciage, feuillus,...)
 - Adapter les sylvicultures pour mieux répondre aux besoins du marché

1) Initier des évolutions majeures en foret (1/2)

- **Maintenir et renforcer la politique de prévention et de lutte contre les risques**
(incendies, tempêtes, sanitaire, montagne, littoraux, espèces exotiques envahissantes)
- **Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique**
 - Instaurer un dialogue renforcé et plus équilibré entre forestiers et chasseurs (CDCFS, rencontre annuelle obligatoire forestiers/ACCA ,comité régional sylvo-cynégétique des CRFB instauré par la LAAF)
 - Améliorer l'outil plan de chasse et sa mise en œuvre dans les zones en déséquilibre
 - Mettre en œuvre des techniques sylvicoles spécifiques
- **Diminuer les incertitudes liées au changement climatique**
 - Développer l'observation et le suivi (réseau de parcelles de références)
 - Accentuer les efforts de R&D publique sur l'amont forestier (ressources génétiques)
 - Améliorer le transfert des résultats d'observation et de recherche
 - Adopter des sylvicultures adaptatives et plus dynamiques
 - Initier des démarches de filière au sein des territoires (anticiper les conséquences sur production de bois)

1) Initier des évolutions majeures en foret (2/2)

➤ **Dynamiser la gestion forestière**

- Cibler l'intervention des pouvoirs publics (> 4ha ou regroupement)
- Favoriser le regroupement (gestion: GIEEF, Coopératives, ASL,...ou foncier: frais de notaire plafonnés, droit de préférence, bourses foncières,...)
- Améliorer le partage d'information via le numérique (plateforme informatique)
- Améliorer l'efficacité des documents de gestion durable et le régime des coupes
- Accompagner des sylvicultures plus dynamiques
- Améliorer l'accessibilité des massifs (documents d'urbanisme, aides , technologies)

➤ **Connaitre, préserver et valoriser la biodiversité**

- Améliorer les connaissances
- Préserver la biodiversité (SNB, trames verte et bleue....)
- Améliorer le suivi du réseau des aires protégées forestières

➤ **Mieux connaitre les services rendus par le fonctionnement des écosystèmes forestiers**



2) Stimuler le renouveau industriel, et encourager par un travail interministériel les utilisations durables du bois, en lien avec la Comité stratégique de filière (CSF)

- Accompagner les gains de compétitivité
 - Valorisation des feuillus, moderniser l'outil industriel

- Encourager l'utilisation du bois(construction, énergie,...)

- Etre offensif à l'international , en lien avec le CSF Bois
 - Au plan économique
 - Au niveau des institutions européennes et internationales

3) Mettre en place des actions transversales au bénéfice de toute la filière

- Eduquer, moderniser la communication
- Mieux structurer les liens entre les professionnels de la filière (France Bois Forêt , Forêt Bois Industrie Entreprise)
 - Outil logistique (cartographie numérique, homologation routière engins forestiers,...)
 - Outil économique (veille économique, cotation des bois ronds et prix des travaux forestiers, commission prospective sur l'approvisionnement de la 1^{ière} transformation au sein des CRFB)
- Veiller à une utilisation optimale des usages du bois, en lien avec le CSF Bois
- Un plan national ambitieux Forêt -bois, R&D innovation 2025 (remis le 9 mai 2016)
- Renforcer la formation au sein de la filière, en lien avec le CSF Bois
- Optimiser les soutiens à la filière
 - objectif: » doter le fonds stratégique de la forêt et du bois d'au minimum 100 M€ en mobilisant les financements nationaux, régionaux, européens, et privés»/
150 M€ de financement public.
- Abandon progressif des aides individuelles au profit des projets de territoires et appels à projets pour les crédits du MAAF



Le programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

- **Dans les deux ans** suivant l'édition du programme national de la forêt et du bois , **le programme régional de la forêt et du bois (PRFB)** adapte à chaque région les orientations et les objectifs du programme national de la forêt et du bois
- Il est **élaboré par la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB)** élargie aux représentants des fédérations départementales des chasseurs
- Méthodologie :Le niveau régional a **toute latitude sur la méthodologie** d'élaboration de son PRFB. Si les objectifs nationaux s'imposent, ils peuvent être complétés par des objectifs plus régionaux, cohérents avec les objectifs nationaux.



Le contenu minimal du PRFB

- Les besoins en bois des industries, collectivités et des particuliers en volume par usages actuels et tendanciels
- les objectifs de mobilisation par bassin d'approvisionnement et par usage
- Les enjeux écologiques et sociaux des différents massifs
- la localisation des forêts où auront lieu les prélèvements supplémentaires
- les capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource à réunir à partir du diagnostic de l'existant
- le plan d'actions à mettre en place pour atteindre les objectifs nationaux et les éventuels objectifs régionaux

Merci de votre attention





Forêt
Privée
Française